MARRE D'ETRE EXEMPLAIRES

DECLARATION LIMINAIRE A LA CAPL2 DU 10 NOVEMBRE 2017

LISTE D'APTITUDE DE C EN B

Madame la Présidente,

Depuis plusieurs années, les élus **FO-DGFIP** ne cautionnent pas les règles de gestion que subissent les contrôleurs des Finances Publiques :

- Droit au retour : **FO-DGFIP** revendique le droit au retour comme il existait à l'ex DGCP, et demande son application à l'ensemble des agents de la DGFIP. Le faible gain de rémunération perçu par les agents promus justifie à lui seul sa revendication.
- Disparition du mouvement complémentaire de mars : **FO-DGFIP** revendique 2 vrais mouvements de mutation afin que les agents aient plus de liberté, plus de chance d'être muté mais surtout deux mouvements permettent de résoudre des situations difficiles.
- 3 ans de blocage dans la dominante obtenue à l'ENFIP, cela réduit le champ de vœu lors du dépôt de leur demande de mutation.

Et la liste ne s'arrête pas là ! La DG envisage encore de modifier les règles de mutation.

Et que dire des rémunérations !

A la DGFIP comme dans l'ensemble de la Fonction Publique, le pouvoir d'achat est également une préoccupation à laquelle le rendez-vous salarial obtenu n'a pas répondu. Après la plus forte mobilisation unitaire des fonctionnaires depuis cinq ans, Monsieur Darmanin a invité leurs fédérations le 16 octobre pour débattre des différents points de désaccords, et en particulier la compensation de la hausse de 1,7 point de la Contribution Sociale Généralisée. Sur ce point non seulement les propositions du ministre ont peu évolué, mais en plus il en a rajouté une couche en annonçant le report d'un an de la revalorisation des indices prévue au 1er janvier 2018 dans PPCR. Pour **FO-DGFIP**, le compte n'y est pas. C'est tout de même la première fois, qu'au sortir d'une journée d'action, qu'un ministre, non seulement ne répond pas aux revendications exprimées par les agents, mais rajoute une thématique à la liste déjà bien longue des sujets de mécontentement.

Le challenge des agents va se résumer à travailler le moins mal possible avec le peu de moyen qui leur reste, et surtout sans véritable reconnaissance financière.

La commission de ce jour est chargée d'examiner les candidatures à la liste d'aptitude 2018. Pour la promotion de C en B, au niveau national le volume des potentialités reste provisoirement stable tant que le plan de qualification ministériel n'est pas connu: à savoir 515 en 2018 contre 513 en 2017. Ainsi pour la Haute-Garonne, le nombre de potentialités demeure à 10. Nous constatons une fois de plus que de nombreux agents, dont la manière de servir ainsi que la capacité à accéder à la catégorie supérieure sont reconnues par leurs chefs de services successifs, vont devoir patienter encore de nombreuses années pour accéder au corps des contrôleurs. Pour **FO-DGFIP**, ce n'est pas acceptable. Notre organisation syndicale a toujours défendu ce véritable mode de recrutement statutaire comme une des voies existantes de promotion interne. C'est un des outils de promotion sociale de la Fonction publique, à l'instar des concours internes ou externes et des examens professionnels. A ce titre, malgré un volume national stable par rapport à l'année précédente, **FO-DGFIP** revendique a minima le retour aux potentialités de 2012 (1868 potentialités).

Concernant les critères de sélection, **FO-DGFIP** s'interroge sur ceux qui seront retenus quand en 2018 les réductions d'ancienneté et les valorisations auront disparu, et que seules les appréciations littérales resteront.

FO-DGFIP vous rappelle que les agents ayant intégré la DGFIP, ne doivent pas être mis à l'écart au motif qu'ils n'ont pas 5 évaluations à la DGFIP. En effet alors que leurs années de services publics sont prises en compte pour la durée statutaire requise pour la demande d'inscription à la liste d'aptitude, leurs évaluations dans leur précédente administration ne sont pas considérées dans vos critères de sélection.

Pour toutes ces raisons et pour bien d'autres encore, **FO-DGFIP appelle l'ensemble des agents de la Haute-Garonne à faire du 16 novembre une journée morte à la DGFIP en faisant grève ce jour-là**.

FO-DGFIP appelle les personnels à se mobiliser contre les suppressions d'emplois, les abandons programmés de missions au nom de la réduction de la dépense publique, le gel du point d'indice, la hausse de la CSG, et le rétablissement du jour de carence. Cette journée s'inscrit dans le but d'obtenir le maintien de toutes nos missions, l'arrêt des suppressions d'emplois, l'arrêt des restructurations, l'ouverture de véritables discussions sur les règles de gestion et un plan ministériel de qualification à la hauteur de l'investissement des personnels. Sur ce dernier point, les réponses apportées lors de la CAPL de ce jour donneront quelques indications aux agents sur la reconnaissance de leurs efforts : seront-ils récompensés à hauteur de leur engagement ou seront-ils encore victimes de la diminution des plans de qualifications ?

FO DGFiP

Section de la Haute-Garonne